Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N129-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 01 juillet 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET - Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Gilles GOMBERT (pouvoir à Myriam BERNARD), Roger BOSSARD (pouvoir à Gildas BERNARD), Emmanuelle RENAUD (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Éric LE DUFF (pouvoir à Frank COCAIGN), Hervé JEZEQUEL (pouvoir à Stéphane CLOAREC), Bruno CORILLION (pouvoir à François MOAL), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

ABSENT : Paul GOARANT

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
25 juin 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 36	**Secrétaire de séance :**
25 juin 2026	Votants : 43	Gildas BERNARD

Lignes Directrices de Gestion – Fin de parcours professionnel

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-07-N129	4.1	Gildas BERNARD

Dans la Fonction Publique Territoriale, la rémunération des fonctionnaires repose principalement sur des grilles indiciaires statutaires composées d'échelons successifs.

Fondement de la carrière des agents titulaires, l'évolution indiciaire s'effectue par avancement d'échelon automatique reposant sur un principe d'ancienneté garantissant une progression de carrière structurée et juridiquement sécurisée.

L'allongement des carrières consécutif aux réformes successives des retraites conduit à une présence plus longue des agents dans les dernières étapes de leur vie professionnelle.

Cette évolution se traduit par la situation d'agents positionnés sur le dernier échelon de leur grade et ne bénéficiant plus d'avancement indiciaire depuis plusieurs années. La démarche viserait à reconnaître l'expérience acquise, à maintenir une dynamique de reconnaissance professionnelle en fin de carrière et à assurer une cohérence d'ensemble dans la gestion des parcours au sein de la Communauté.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 23 juin 2026.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance des éléments ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Mettre en œuvre un dispositif de reconnaissance et de valorisation des parcours professionnels des agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade et y demeurant sans possibilité d'avancement notamment d'échelons ;

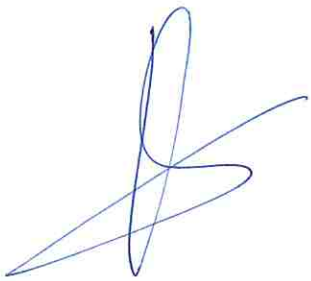
Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260701-CC_2026_07_N129-DE

- Garantir une évolution périodique par une revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) prenant en compte une fréquence de révision tous les 3 ans ;
- Rappeler que cette évolution ne présente aucun caractère automatique qui reste subordonnée à l'engagement professionnel de l'agent, sa manière de servir, l'exercice et l'évolution de ses missions, l'évaluation professionnelle ;
- S'appuyer sur la proposition ci-dessous :

	Groupe de fonction	Complément mensuel IFSE Fin de Parcours Professionnel
Catégorie A	A1	110,00 €
	A2	100,00 €
	A3	90,00 €
Catégorie B	A4	80,00 €
	B1	70,00 €
	B2	60,00 €
	B3	50,00 €
Catégorie C	C1	40,00 €
	C2	30,00 €

Présents	**36**
Pouvoirs	**7**
Votants	**43**
Pour	**43**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

